

déclaration émise par un syndicat, l'unité locale 714, à Winnipeg, au sujet de l'emploi à l'atelier d'entretien d'Air-Canada?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la vive représentante de Winnipeg-Sud...

L'hon. M. Churchill: Je me suis levé trois fois.

L'hon. M. Pickersgill: ...ayant pu passer devant un conseiller privé, doit être félicitée. On a appelé mon attention sur cette affaire, hier après-midi, alors que j'ai reçu un coup de fil de M. Gurney Evans, ministre du Commerce et de l'Industrie du gouvernement du Manitoba, qui m'a dit qu'apparemment le syndicat dont l'honorable député a parlé avait fait certains rapports à Winnipeg.

J'ai tout de suite demandé si Air-Canada pouvait me dire précisément ce qui était arrivé. J'ai appris que les représentants des syndicats de Montréal et de Winnipeg et la direction de la compagnie aérienne s'étaient réunis il y a environ une semaine. Je leur ai demandé de me fournir un compte rendu de ce qui s'était passé. Je crois qu'il serait peut-être préférable, vu l'intérêt général manifesté à l'égard de cette question, que je consigne au hansard exactement ce qu'on m'a dit.

Air-Canada déclare que l'annonce faite récemment au sujet de l'entente conclue entre les groupes de Winnipeg et de Montréal de l'Association internationale des mécaniciens, entente à laquelle la société a adhéré, ne modifie en rien les projets d'Air-Canada annoncés antérieurement au sujet de la base de Winnipeg. L'annonce en question a été publiée par l'Association internationale des mécaniciens.

Des pourparlers ont été tenus, à la demande du syndicat, entre la direction d'Air-Canada et les représentants de l'Association internationale des mécaniciens, afin d'apporter des éclaircissements au sujet des droits d'ancienneté des employés des services d'entretien et de réparation de la société, notamment en ce qui concerne les mutations. Au cours de ces pourparlers, on a naturellement soulevé la question des employés postés à Winnipeg et dont les droits d'ancienneté en vertu des ententes existantes comportent certaines restrictions régionales. La direction de la ligne aérienne et le syndicat veulent protéger les droits des anciens employés dans toutes les situations qui pourraient survenir. Il a donc été jugé nécessaire de modifier le règlement relatif à l'application des droits d'ancienneté contenu dans les ententes entre la société et ses employés, afin de permettre d'exercer ces droits plus largement.

Mais l'adoption de ces mesures indispensables à une planification à long terme ne signifie pas qu'Air-Canada songe à une réduction immédiate et massive du personnel réposé à l'entretien et aux réparations à Winnipeg. L'emploi à Winnipeg demeurera en fonction des travaux d'entretien et de réparation des Viscount, comme l'ont toujours déclaré publiquement le gouvernement et la direction d'Air-Canada. J'ai reçu cette déclaration d'Air-Canada ce matin et je l'ai transmise aussitôt à M. Evans, afin qu'il puisse répondre à toutes questions qu'on pourrait lui poser à l'Assemblée législative du Manitoba.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Puis-je poser une question supplémentaire? J'aurais une brève question destinée au ministre des Transports, qui n'exigerait qu'une réponse succincte, comme c'est de règle à l'appel de l'ordre du jour. Le ministre des Transports pourrait-il, comme son prédécesseur, nous assurer que l'emploi à la base d'Air-Canada va augmenter au lieu de diminuer, cette année et l'année prochaine?

L'hon. M. Pickersgill: Autant que je sache, mon prédécesseur n'a jamais donné pareille assurance, et je dois m'en tenir aux déclarations du premier ministre et de la société.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au premier ministre? A-t-il reçu un télégramme du syndicat de Winnipeg, au sujet de cette question, étant donné surtout l'inquiétude suscitée par la nouvelle voulant que l'élimination prochaine commencerait en 1964? Si c'est le cas, qu'a répondu le premier ministre à ce syndicat?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il se peut qu'un télégramme soit arrivé ce matin à ce sujet mais je n'ai pas encore eu le temps de m'en occuper.

(Texte)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Transports.

Étant donné que, l'autre jour, le ministre de la Défense nationale a fait une déclaration à la Chambre à l'effet que les deux bases de radar de Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière, et de Parent, comté de Chapleau, sont fermées en vue d'épargner six millions de dollars au pays, qu'est-ce que le ministre des Transports a l'intention de faire lorsqu'il est établi que le pays économiserait quarante millions de dollars en effectuant les réparations aux appareils de la société Air-Canada à Montréal plutôt qu'à Winnipeg?